



COMMUNIQUÉ

L'ASBL LES AMIS DE JEAN BOETS est une a.s.b.l. apolitique et inter-réseaux d'enseignement, dont la mission essentielle est de PROMOUVOIR LA CULTURE TECHNIQUE.

Parmi ses diverses activités, citons les COLLOQUES, CONFERENCES ET DEBATS permettant d'appréhender nombre de QUESTIONS D'ACTUALITE relatives à l'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA CULTURE TECHNIQUES.

Dans cette perspective, l'association a organisé un COLLOQUE sur le thème

**“ LA CONSTRUCTION :
UNE FORMATION ET DES METIERS
EN EVOLUTION CONSTANTE ”**

**le JEUDI 22 OCTOBRE 2009 à 14H30
à l'ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL
Rue de l'Ecole Technique, 34
4040 Herstal**

Métiers de base indispensables à toute vie sociale et tout développement humain, les métiers de la construction ont considérablement évolué ces dernières années suite à l'introduction de nouvelles techniques. Par ailleurs, de nouveaux concepts accordent désormais la priorité aux questions d'énergie, d'environnement, de développement durable, sans oublier la sécurité.

Moins touché que d'autres par le ralentissement de la croissance économique, le secteur de la construction continue d'avoir besoin de nouveaux talents valablement formés.





COLLOQUE

“ LA CONSTRUCTION : UNE FORMATION ET DES METIERS EN EVOLUTION CONSTANTE ”

JEUDI 22 OCTOBRE 2009 à 14H30
ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL
Rue de l'Ecole Technique, 34
4040 Herstal



De gauche à droite : M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets ; M. Jean-Marie HAUGLUSTAINE, Chargé de Cours, Université de Liège ; M. Adrien DAWANS, Directeur de la Chambre de la Construction de Liège ; M. André GILLES, Député provincial-Président.



Avec le concours du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail

COLLOQUE

“ LA CONSTRUCTION : UNE FORMATION ET DES METIERS EN EVOLUTION CONSTANTE ”

PROGRAMME

Allocution d'accueil

par M. Ivan FAGNANT,

Directeur général honoraire
de l'Enseignement de la Province de Liège,
Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets

Discours d'ouverture

par M. André GILLES,

Député provincial-Président
en charge de l'Enseignement, de la Formation,
des Grands Evénements, de la Communication
et du Protocole

Evolution générale du secteur de la construction et attente des employeurs

par M. Adrien DAWANS,

Directeur de la Chambre de la Construction de Liège

Evolution spécifique des métiers de la construction et de la formation à ces métiers au regard des facteurs environnement et énergie

par M. Jean-Marie HAUGLUSTAINE,

Chargé de Cours, Université de Liège

Séance de questions-réponses

Modérateur : M. Ivan FAGNANT

Verre de l'Amitié

Titres et fonctions en date de la manifestation



LE COMPTE RENDU

Allocution d'accueil de M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets

Je vous souhaite la bienvenue au colloque sur la construction qu'organise l'asbl Les Amis de Jean Boets à l'Ecole Polytechnique de Herstal.



Anciennement dénommée la Fondation Jean Boets, l'asbl Les Amis de Jean Boets a été créée voici une vingtaine d'années dans le but de promouvoir la *culture technique*. Ce sont deux mots que nous nous plaçons d'associer, parce que nous sommes nombreux à croire qu'une des spécificités de la région wallonne et particulièrement du bassin où nous nous trouvons (qui s'étend de la Sambre à la Meuse et à la Vesdre) est précisément cette culture technique.

Dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle, au lendemain de la révolution industrielle, commencent à s'organiser ici de nombreux cours techniques. On ne peut pas encore parler d'établissements d'enseignement technique, puisqu'il s'agit de cours du soir ouverts par des communes ou des associations privées parfois créées par des industriels.

En juillet 1913, après trois ans de travaux en commission, le Député permanent Hubert Debarsy dépose son rapport de réorganisation globale de l'enseignement technique et professionnel pour la Province de Liège. L'année suivante est votée l'obligation scolaire, qui ne sera rendue effective qu'en 1919, pour cause de guerre. Les mêmes circonstances expliquent que ce n'est qu'en juillet 1920 que le Conseil provincial vote la création de la première école technique, ici même, à Herstal.

Si ces dates vous semblent parfois éloignées, il est pourtant facile de se représenter à quel point elles sont véritablement proches, en les faisant coïncider avec ses propres aïeux. Ainsi, mon propre grand-père paternel, par exemple, habitant les Ardennes, a fréquenté l'école de temps en temps, lorsqu'on ne le faisait pas travailler dans les champs ; aussi savait-il lire, et un peu écrire. Ma grand-mère maternelle, par contre, ne savait ni lire ni écrire ; elle venait pour sa part d'un des quartiers les plus pauvres de Verviers, où il ne pouvait être question de fréquenter l'école, vu qu'on entrant dès 7-8 ans maximum dans les usines textiles. A cet âge, le travail consistait à aller en dessous des métiers pour rattacher les nœuds ; si possible, sans se faire happer par les machines !

Vous voyez que ce n'est pas si vieux que cela : 1913, 1914-18, 1919, 1920, autant de jalons importants pour bien comprendre la suite.

En 1921 est inaugurée l'école technique où nous nous trouvons. C'est la première école technique de la province de Liège ; elle est créée pour répondre à un besoin précis, qui est la fine mécanique. Rien d'étonnant à cela, puisque, non loin d'ici, se trouvait déjà la Fabrique Nationale d'armes, la commune regroupant dans son sillage quantité de petits artisans.

A partir de là, se développent rapidement les écoles techniques : dès l'année suivante à Seraing, puis à Huy. L'école de Verviers n'apparaîtra qu'après la seconde guerre mondiale. Cette dernière école est au départ une école privée, créée par des industriels pour répondre à un double besoin, qui est la mécanique (à nouveau) et la menuiserie (nous sommes déjà dans la construction au sens large).

Qui dit seconde guerre mondiale dit seconde révolution industrielle. C'est en septembre 1945 que le Conseil provincial adopte le principe d'une école technique secondaire de plein exercice d'une durée de six ans, ce qui est totalement révolutionnaire !

Derrière cette idée, on retrouve un jeune fonctionnaire provincial qui sera le premier directeur de l'Ecole Technique de Verviers (devenue entre-temps communale, puis provinciale), avant de reprendre la direction de l'Ecole Technique de Seraing : il s'appelle Jean Boets. Très rapidement, Jean Boets définit ce qu'il va appeler les " Humanités Techniques ". Ces nouvelles humanités techniques sont créées en

1947 à Herstal (en tant que première Ecole Technique), avant d'être étendues dès l'année suivante à Seraing, Huy et Verviers.

Un des premiers diplômés de l'Ecole Technique de Herstal s'appelle Lambert Radoux, qui sera également le premier diplômé issu de l'enseignement technique à devenir Ingénieur universitaire, et deviendra l'un des piliers de l'enseignement provincial. Vous voyez à quel point l'école qui nous accueille n'a cessé de jouer un rôle extrêmement important en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

Le secteur construction qui nous réunit aujourd'hui se développe plus précisément dans les années 60. A cette époque, l'évolution des métiers de la construction exige des ouvriers de mieux en mieux formés, d'abord dans l'enseignement professionnel, puis technique, jusqu'au troisième degré. Fin des années 60, est créé le Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC), organisme paritaire né de la collaboration entre patrons et syndicalistes.

En 1974, je suis Directeur de l'Ecole Technique de Verviers et j'ai la chance de connaître deux fondateurs du FFC : un entrepreneur, Armand Dubois, et un syndicaliste, Louis Delicata. Me voyant confier par Monsieur Radoux le secteur de la construction, les contacts se multiplient avec le Fonds et, bientôt, un contrat est signé entre l'enseignement et le secteur. L'étudiant sortant d'une 5^{ème} A3 ou A4 en construction-gros œuvre reçoit le titre de maçon qualifié 2^{ème} échelon. Ainsi reçoit-il dès son engagement un salaire au barème correspondant. C'est une révolution : aucun autre secteur n'a jamais réalisé pareil accord. Pourquoi ? Parce que le secteur de l'époque a grand besoin de maçons coffreurs ferrailleurs nouvellement formés. En plus d'un équipement scolaire de qualité et d'un traitement préférentiel à l'emploi, ceux-ci reçoivent un équipement complet quand ils quittent l'école, avec un coffre rempli de tous les outils nécessaires. Ce disant, je reconnais dans l'assistance un de mes anciens collègues de Verviers, sorti de cette filière avant d'y revenir comme professeur, avec beaucoup de talent d'ailleurs.

Voilà, en quelques mots, les raisons qui ont permis le formidable développement des sections construction.

L'école de Herstal étant la plus ancienne et comptant, comme me le faisait

remarquer Monsieur l'Inspecteur Jean Lebois, ancien Directeur de l'établissement, une bonne part de ses effectifs dans le secteur, nous avons tout naturellement souhaité y organiser ce colloque sur les métiers de la construction.

Permettez-moi de citer un commentaire du journal Le Soir de ce 22 octobre, selon lequel, en 2008, seul le secteur de la construction n'a pas souffert de la crise. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Pour l'heure, je cède immédiatement la parole à Monsieur le Député provincial-Président André Gilles, à qui je confie également l'honneur de vous présenter nos orateurs.

Discours d'ouverture de M. André GILLES, Député provincial-Président

Merci, Monsieur le Président.

Inlassablement et opiniâtrement, depuis sa fondation en 1990, l'association Les Amis de Jean Boets multiplie les occasions de parler de l'enseignement technique à travers colloques et publications. Toujours comme il s'agit de défendre l'enseignement technique, toujours je répons présent dans la mesure des rares libertés que me laisse ma charge. Cet enseignement technique et cet enseignement professionnel sont forcément au centre de mes préoccupations, puisqu'ils constituent la presque totalité des études organisées par la Province de Liège dans le secondaire.

Moins savamment que le Président ne vient de le faire, il me plaît néanmoins de rappeler que c'est au début du siècle dernier que la Province de Liège a choisi délibérément d'organiser un enseignement technique, en créant des écoles là où les besoins les plus urgents en main-d'œuvre qualifiée se faisaient jour. C'est dans le domaine industriel qu'elle a tout d'abord déployé son action, dans les bassins de Herstal, de Seraing, de Huy et de Verviers. Nous sommes d'ailleurs ici dans la première école technique créée par la Province de Liège, et c'était en 1921.

Fin des années 60, la Province va ajouter à son offre de formation des orientations d'études liées au secteur de la construction. Ici, par exemple, à Herstal, c'est en 1969 qu'on ouvre en même temps une 3^{ème} année technique Travaux publics et une 3^{ème} année professionnelle Gros œuvre. A la Province de Liège, donc, se définissent à partir de ce moment des écoles techniques centrées sur ces deux secteurs, l'industrie et la construction : ce sont les IPES I qui deviendront, au début des années 90, les Ecoles Polytechniques de Herstal, Huy, Seraing et Verviers.

Quand, en septembre 84, sont créés 40 CEHR, les Centres d'Enseignement à Horaire Réduit, qui deviendront en 91 les CEFA, Centres d'Education et de



Formation en Alternance, la Province de Liège en obtient quatre qui sont attachés à ses quatre Ecoles Polytechniques, ce qui s'explique par le fait que s'y organisent pour la plus grande part des formations centrées sur les secteurs de l'industrie et de la construction.

Parallèlement à la formation dans les classes et les ateliers, comme il convient et qu'il est naturel, les écoles ont toujours entretenu des rapports soutenus avec les entreprises du secteur pour l'organisation de stages pour le plein exercice et le développement des contrats pour l'enseignement en alternance. Dans ce domaine, depuis 1996, elles sont aidées, soutenues et encouragées par le Fonds de Formation professionnelle de la Construction, le FFC, à travers des contrats de partenariat visant à assurer une meilleure adéquation entre la formation et les différents métiers de la construction.

Inlassablement et opiniâtrement, à travers vents et marées, la Province de Liège soutient et promeut ses quatre Ecoles Polytechniques, mais l'affaire n'est pas aisée. Jugez-en par vous-mêmes à travers les chiffres de population scolaire relatifs à ces écoles. L'apogée de ces quatre écoles se situe en 1973 avec le chiffre cumulé de 5.747 élèves. A partir de cette date et sans discontinuer jusqu'en 2000, elles vont décliner pour atteindre le chiffre de... 1.547 élèves. Ce qui signifie qu'elles ont perdu, chaque année, en moyenne, 150 élèves... Pour le dire autrement, ces écoles dédiées pour l'essentiel aux deux secteurs précités (industrie et construction) ont perdu, de 1973 à 2000, 75 % de leurs effectifs scolaires. A partir de 2000, elles ont connu un léger regain d'intérêt, mais depuis deux ans, leurs effectifs scolaires sont repartis à la baisse, alors que globalement les autres secteurs techniques et professionnels connaissent dans notre Pouvoir Organisateur une stabilisation d'effectifs, voire une augmentation.

Ceci dit et pour être complet dans la description du phénomène, c'est essentiellement le secteur industriel qui a été affecté par la perte d'élèves. Le secteur de la construction a beaucoup mieux résisté et fort heureusement d'ailleurs, parce que sans cela, les Ecoles Polytechniques n'existeraient tout simplement plus. On peut expliquer ce succès par l'attrait qu'exerce encore fortement chez les jeunes le métier de maçon. C'est ainsi que dans cette Ecole Polytechnique de Herstal, 1 élève sur 4 est inscrit dans une section Gros œuvre. On peut l'expliquer aussi par les efforts promotionnels du FFC, il y a quelques années, grâce à l'opération " *Mon métier, j'y pense* " destinée aux élèves du primaire et du premier

degré du secondaire. On peut l'expliquer aussi par le succès obtenu par la multiplication des orientations d'études liées au secteur. Dans les années 90, dans nos écoles provinciales, il n'y avait guère que deux orientations : Gros œuvre et Menuiserie, toutes deux en professionnel. Aujourd'hui, il y en a trois de plus : Sanitaire-chauffage en professionnel, Travaux publics et Industrie du bois en technique de qualification. En outre, de multiples 7^{èmes} années professionnelles se sont ouvertes tant en plein exercice qu'en alternance : chauffage central, rénovation et restauration du bâtiment, bois-PVC et alu, charpente.

Inlassablement et opiniâtrement, la Province de Liège, malgré les difficultés de tous ordres, dont l'actuelle conjoncture économique, poursuit ses efforts de promotion. Pour preuve, ce formidable outil qu'elle vient d'inventer et dont vous avez certainement entendu parler : le *Techni Truck*. Ce camion, qui a été inauguré le 16 septembre, s'apprête à tourner dans toutes les écoles de la Province, primaires et secondaires, écoles officielles ou non, pour promouvoir les métiers de l'industrie et de la construction, pour promouvoir aussi les filières d'enseignement qui y conduisent, par le biais d'activités pratiques de sensibilisation et d'information.

Monsieur Adrien Dawans, Directeur de la Chambre de la Construction de Liège, en nous parlant de l'évolution du secteur et des attentes des employeurs, voudra bien nous dire les efforts qu'il attend de l'enseignement pour préparer mieux qu'hier nos élèves aux réalités des entreprises d'aujourd'hui. J'espère aussi qu'il nous apportera des arguments pour attirer notre jeunesse vers ces métiers : arguments économiques comme le salaire, arguments sociaux comme les conditions de travail, mais peut-être aussi arguments de pénurie. En effet, qu'en est-il aujourd'hui du volume de l'emploi dans ce secteur ? La crise actuelle a-t-elle un impact sur la création ou le maintien de l'emploi ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Quant à Monsieur Jean-Marie Hauglustaine, Chargé de cours à l'Université de Liège, il nous entretiendra de l'évolution spécifique des métiers de la construction et de la formation à ces métiers au regard des facteurs environnement et énergie, sujet ô combien d'actualité pour la Wallonie qui vient de lancer son *Plan Marshall 2. Vert*.

Il intéressera, j'en suis sûr, tous nos professeurs du secondaire, mais aussi ceux du supérieur et en particulier ceux qui enseignent au niveau de la Haute Ecole de la Province de Liège, sur le site de Verviers, dans la formation de Bachelier en

Construction-option Bâtiment et, sur le site bien connu de l'ISIL à Liège, dans le Master en sciences de l'Ingénieur industriel, avec notamment les finalités Construction et Géomètre. Ces formations, qui rencontrent un succès certain auprès de nos étudiants (au total, près de 420 inscriptions pour l'année académique 2009-2010), couvrent non seulement les principaux domaines traditionnels de la construction, mais apportent aussi des éléments de spécialisation dans des secteurs particulièrement porteurs d'emplois. Par ailleurs, la Haute Ecole propose également depuis septembre 2008 une formation continue qui traite de la " performance énergétique des bâtiments ". Elle s'adresse à tous les professionnels du secteur de la construction et elle doit leur permettre de réaliser des écobilans complets qui devront accompagner tous les bâtiments vendus ou loués.

**“ Evolution générale du secteur de la construction et attente des employeurs ”
par M. Adrien DAWANS,
Directeur de la Chambre de la Construction de Liège**

Monsieur le Député provincial-Président,
Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,



Permettez-moi de me présenter : Adrien Dawans, Directeur de la Chambre de la Construction de Liège, organisation patronale regroupant l'ensemble des entreprises de la construction des arrondissements de Liège-Huy-Waremme. Ma mission du jour n'est pas forcément aisée, puisqu'il m'incombe de vous brosser en quelques traits le tableau le plus complet possible du secteur de la construction, pour vous convaincre, d'une part, de l'utilité des formations en matière de construction, et d'autre part, de l'avenir du secteur en région liégeoise.

Pour apprécier la situation actuelle, nous nous baserons d'abord sur les derniers chiffres communiqués par l'Institut National de Statistiques, datant de 2008. Le secteur de la construction, aujourd'hui, en Belgique, représente ainsi quelque 47,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (4 milliards en province de Liège). Ce montant, qui représente à peu près 4 % du chiffre d'affaires globalement facturé dans notre pays, vous donne une première idée de l'ampleur de l'activité exercée.

Si d'aucuns estiment que le secteur occupe une place relativement modeste en termes de chiffre d'affaires, elle est autrement importante en termes d'emploi. C'est un premier paradoxe que je me plais souvent à souligner auprès de nos responsables politiques, en rappelant qu'en Belgique, pas moins de 210.272 salariés (Chiffres 2008) travaillent dans le secteur de la construction.

Encore dois-je préciser qu'il s'agit des emplois directs dans le secteur. Les fabricants de matériaux, par exemple, ne sont pas compris dans ces chiffres, qui doivent sans doute être multipliés par deux si l'on souhaite prendre en compte l'ensemble des entreprises qui tournent autour du secteur de la construction. Quoiqu'il en soit, au niveau des seuls emplois directs, le secteur représente donc 8 % du

total de l'emploi salarié en Belgique. Vous devinez sans peine l'impact sur l'emploi, et donc le chômage, que pourrait avoir une chute de notre activité.

En province de Liège, ce sont 21.384 travailleurs salariés qui travaillent chaque jour dans nos entreprises. A ces travailleurs salariés s'ajoutent également les travailleurs indépendants. Ils sont 36.997 pour la Belgique (Chiffres 2008), 3.623 pour notre région, en ne prenant en compte que les travailleurs indépendants à titre principal et à temps plein. Une simple addition vous permet ainsi d'apprécier que, chaque jour, dans notre province, plus de 25.000 personnes travaillent à temps plein dans notre secteur, et en vivent.

Dans quels types d'entreprises ? Si plus de 39 % des entreprises du secteur occupent du personnel, vous en déduisez que 61 % n'en ont pas. Par ailleurs, les entreprises occupant moins de 10 travailleurs représentent 84 % du nombre total des employeurs "Construction " en Belgique, soit 27.127 en 2008.

Dans quels secteurs d'activités ? En priorité, la construction et rénovation de logements résidentiels. Buildings compris, 6.887 logements ont été mis en chantier en 2008 à Liège : 3.854 en construction et 3.033 en rénovation.

Vient ensuite le bâtiment non résidentiel. 758 bâtiments non résidentiels ont été mis en chantier en 2008 à Liège : 275 en construction et 483 en rénovation.

L'emploi est devenu une préoccupation permanente de notre secteur, qui connaît depuis quelques années une pénurie de main-d'œuvre qualifiée largement médiatisée. Ainsi peut-on estimer qu'en Belgique, plus de 3.500 départs du secteur ne sont potentiellement pas compensés. Ce solde annuel se calcule sur base des sorties estimées moins les entrées potentielles sans compter les retours dans le secteur.

Pourtant, l'enseignement de plein exercice formant aux métiers du secteur enregistre dans le même temps près de 3.800 entrées pour 10.372 inscrits. Malheureusement, première constatation, toutes les personnes entrant dans cet enseignement n'en sortent pas nécessairement. Deuxièmement, tous les élèves diplômés ne travaillent pas nécessairement dans notre secteur.

Comparés aux chiffres records que nous rappelait tout à l'heure Monsieur le Député provincial-Président, on dénombre en province de Liège 724 élèves inscrits pour l'année 2008-2009. Notez bien qu'il s'agit d'un chiffre minimum, qui ne prend en compte que les jeunes en formation dans l'enseignement de plein exercice ayant

signé un accord avec le Fonds de Formation professionnelle de la Construction.

Pour apprécier les débouchés offerts par le secteur, un aperçu de la répartition des travailleurs par classes d'âges est également très parlant, puisque la moyenne s'établit dans la tranche des 35-39 ans. En province de Liège, pas moins de 1.357 travailleurs du secteur de la construction ont plus de 55 ans. Sachant que la prépension est fixée à 56 ans dans notre secteur, vous ne pouvez plus ignorer à quel point la construction offre des débouchés importants. En province de Liège, on peut estimer le nombre de postes ouverts non satisfaits de l'ordre de 300 à 400 par an.

Je ne vous apprends rien de neuf en précisant qu'une majorité des travailleurs travaillent dans des petites structures. Nous parlons de près de 40 % d'entreprises occupant du personnel. En affinant, on constate que 83,7 % de ce personnel travaillent dans des entreprises de moins de 100 travailleurs, près de 50 %, dans des entreprises de moins de 10 travailleurs.

Sans surprise, le gros œuvre est toujours le secteur le plus important, représentant à lui seul 8.231 emplois "Ouvriers" sur 16.390 en province de Liège. Les autres secteurs traditionnellement importants de la construction se répartissent entre les autres finitions, la menuiserie, le sanitaire et chauffage central, le parachèvement gros œuvre, et la voirie.

Quelles sont les perspectives économiques du secteur ?

Au moment où l'économie mondiale traverse une crise importante tous secteurs d'activités confondus, vous pouvez légitimement vous demander s'il est toujours pertinent d'orienter des jeunes vers les filières de la construction.

C'est ici qu'il convient de relever un autre paradoxe, qui veut qu'une crise ait frappé le secteur antérieurement à cette crise mondiale qui fait aujourd'hui la une. Avant de se transformer en crise financière, ce qu'on a appelé la bulle financière avait en réalité provoqué une augmentation majeure du prix des matières premières (près de 20 % en un peu plus d'un an). Aussi, au second semestre 2008, avons-nous déjà enregistré un recul net de notre activité, dû à l'augmentation de nos prix. Vue sous cet angle, la crise financière a eu comme effet positif, pour notre secteur, de faire chuter le coût des matières premières, nous permettant du même coup de ramener nos prix à un niveau plus acceptable pour le consommateur.

Voilà pourquoi, en l'état actuel des choses, sans prétendre être devin et sous toute réserve, je peux au moins vous dire qu'en matière résidentielle, le secteur *semble* vouloir se stabiliser. Du fait des écarts parfois significatifs observés d'un mois à l'autre et qui expliquent d'ailleurs la nervosité actuelle des entrepreneurs, vous comprendrez aisément les précautions oratoires dont j'entoure cette prévision. Malgré tout, un maintien du secteur résidentiel reste concevable, d'autant que les taux d'intérêts ont rarement été aussi bas, pour peu que du crédit soit à nouveau accordé aux particuliers pour investir dans leurs habitations. Le fait que ce ne soit pas à nous d'en décider, mais bien aux banques et au pouvoir politique, ne doit pas nous empêcher de relever combien ce facteur pourrait nous être favorable.

En ce qui concerne le bâtiment non résidentiel, une baisse relativement importante est à prévoir. Rappelons qu'en l'occurrence, vu l'ampleur des projets concernés, notre secteur enregistre les grandes tendances du marché avec un certain retard. L'illustration parfaite nous est donnée avec l'inauguration du projet " Médiacité ", qui mobilisait encore tout récemment plusieurs centaines de personnes, mais que l'on hésiterait très certainement à lancer dans les circonstances actuelles.

Par contre, un élément positif est la réactivité énorme des marchés et des donneurs d'ordre. En clair, une crise signifie l'arrêt immédiat des ordres. Imaginez un hôtel en rénovation dont il reste huit étages sur dix à rénover. La crise arrive ? On suspend les travaux, en laissant tout simplement les huit étages comme ils sont. Bien entendu, le chantier reprendra aussi vite qu'il s'est arrêté. Le tout est de savoir quand les opérateurs vont retrouver leur confiance dans le marché et de nouveau accepter de prendre des risques.

Enfin, en ce qui concerne le génie civil et la voirie, le problème de financement des marchés publics y est davantage récurrent. Après avoir connu une succession d'événements qui ont progressivement privé les communes de moyens pour investir, ce sont aujourd'hui les régions et l'état fédéral qui voient leurs moyens réduits, d'où, notamment, le rétrécissement du plan route. Il va de soi que c'est à plus long terme que les conséquences risquent de se faire sentir pour le secteur.

Aussi importante soit-elle, la crise actuelle ne doit pas occulter les perspectives bien réelles du secteur, liées à l'état de vétusté de notre parc immobilier, qu'il soit belge, wallon ou liégeois. Monsieur Hauglustaine ne manquera certainement pas de développer le sujet dans son intervention.

Pour l'heure, qu'il nous suffise de relever que 65 % de nos bâtiments ont été

construits avant 1970, c'est-à-dire avant le premier choc pétrolier, à une époque où l'on ne se préoccupait guère d'isolation thermique. 80 % des logements étant des maisons de ville qui réclameront d'une manière ou d'une autre des interventions, notamment à l'extérieur des bâtiments, on peut déjà prédire que le gigantesque travail de rénovation à entreprendre nécessitera aussi des changements de mentalité, aussi bien de la part des fonctionnaires délégués que des urbanistes.

En matière d'équipements, les chiffres ne sont pas moins révélateurs. Ainsi, seulement 65 % des habitations sont pourvues de double vitrage et seulement 34 % en disposent en totalité. Vous voyez donc le travail qui reste à faire pour un fabricant de fenêtres ou un poseur de châssis. Seulement 43,5 % de nos toitures sont isolées, de même que 26,3 % des murs extérieurs, pourtant sources importantes de déperdition de chaleur. Même s'agissant d'opérations simples à réaliser, on constate que 60 % seulement des tuyauteries de chauffage (hors pièces d'habitation) sont isolées. Seuls 64 % des logements disposent d'un chauffage central, tandis que 80 % des logements sont fort heureusement équipés d'une salle de bain... Ce qui veut tout de même dire que 20 % n'en ont toujours pas !

Ce bref aperçu du parc immobilier vous donne déjà une idée de l'ampleur du travail qui reste à accomplir, non seulement pour satisfaire les besoins primaires et importants des personnes (une salle de bain ou un chauffage efficace), mais aussi, dans un très proche avenir, pour répondre aux normes PEB (performance énergétique des bâtiments) et subséquentes. C'est dire si, dans les années à venir, le travail ne manquera pas dans le secteur de la construction.

Au regard de la pénurie observée comme des perspectives attendues, quelles sont les attentes des employeurs ?

Si je voulais plaisanter (je n'ai hélas pas toujours le goût de le faire), je me contenterais de paraphraser un entrepreneur qui répondait à un journaliste en marge d'une enquête du Forem : *“ Des bons petits gars qui ont envie de travailler ! ”*

Si nul ne songerait à contester que, de tout temps, cela a toujours été l'attente de base de tout employeur, il faut cependant savoir que, pour séculaire qu'il soit, le secteur de la construction a considérablement évolué, avec l'introduction de toute une série d'exigences nouvelles. Aujourd'hui, il existe des certifications qualité (ISO 9001 et autres), sécurité (VCA), environnement (EMAS), qui elles-mêmes

accompagnent une multiplication incessante des normes, qu'elles visent les techniques ou les produits mis en œuvre.

Sans rentrer dans le détail, qu'il vous suffise de penser à l'achat d'un silicone dans votre magasin de bricolage. Il y a seulement quinze ou vingt ans, même un acheteur inexpérimenté ne risquait guère d'avoir l'embarras du choix, pour la bonne et simple raison que seuls quelques types de silicones étaient disponibles sur le marché. Aujourd'hui, un rayon entier leur est consacré, dans lequel le profane aura le plus grand mal à s'orienter pour déterminer quel produit pourrait exactement lui convenir.

Or, une évolution plus ou moins comparable est observée pour chaque type de produits, auquel correspond un ensemble toujours plus important de normes, spécifications, modalités d'application, etc.

Tout cela implique que le fait de ne pas savoir lire représente désormais un véritable handicap dans le secteur de la construction, quels que soient par ailleurs vos mérites. Ecrire est également devenu important, dès lors que divers papiers et rapports vous sont de plus en plus régulièrement demandés. Prenons l'exemple de la certification ISO, pour le respect de laquelle sont notamment exigées des fiches d'anomalie. On ne voit pas très bien comment un travailleur ne sachant pas écrire pourra l'appliquer.

Actuellement, nous sommes d'ailleurs confrontés à ce problème en matière de certification VCA (sécurité). Pénurie de main-d'œuvre oblige, nous avons dû nous adapter au fait qu'un certain nombre de jeunes ne savent ni lire ni écrire.

Deuxièmement, le bagage comportemental et intellectuel est également devenu important. Pourquoi ? Parce qu'en raison des exigences nouvelles, notamment en termes d'isolation, il convient d'être de plus en plus soigneux dans son travail. Tout se joue désormais dans les détails : au niveau des joints de finition, etc. Je laisse à Monsieur Hauglustaine le soin de vous éclairer plus avant sur tous ces aspects. Retenons déjà que c'est au niveau de tout ce qui constitue la finition d'une construction que l'on va gagner, détail après détail, les précieux points qui vont nous permettre d'économiser efficacement sur la facture énergétique du bâtiment. Pour les mêmes raisons, il est devenu essentiel de pouvoir compter sur des personnes qui comprennent les interactions existantes entre les différents éléments constitutifs d'un bâtiment, afin notamment d'éviter les problèmes de ponts thermiques. Enfin, qui dit nouvelles installations performantes dit nouveaux

problèmes à résoudre, par des travailleurs capables de suivre l'évolution des techniques. Vous n'ignorez pas, par exemple, que l'informatique, notamment en matière de chauffage, a fait une entrée fracassante dans le secteur ces dernières années.

Avant d'en arriver aux conclusions, je souhaiterais m'arrêter un instant sur une étude extrêmement interpellante relative aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en région wallonne, étude réalisée à l'initiative des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation, du Forem et de l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique).

Premièrement, selon cette enquête, les demandeurs d'emploi inoccupés au 31/12/2008 qui étaient déjà inscrits au 31/12/2007 sont au nombre de 245.929 en région wallonne. Sur cette population, on a pu constater les comportements suivants durant l'année écoulée : 6,9 % se sont intégrés à une formation et 39,6 % ont travaillé au moins un jour. Ce qui veut dire que 53,4 % d'entre eux n'ont fait ni l'un, ni l'autre.

Deuxièmement, sur ces 245.929 personnes, seules 170.403 répondent aux critères prévus par le DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion SocioProfessionnelle visant à remettre au travail les demandeurs éloignés de l'emploi), à savoir 2 ans de chômage et maximum un certificat d'études inférieur. Cela implique donc que 75.526 personnes, bien que restées pendant un an au chômage, échappent en quelque sorte aux critères DIISP et ne sont donc pas prises en compte par le dispositif.

Pourquoi ? Et c'est là que les chiffres révélés par l'étude sont encore plus marquants. Si, sur ces 245.000 personnes, 62,3 % disposent d'un CESI (Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur) ou inférieur (50 % ont un CESI), 27 % disposent d'un CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) et 11 % ont un diplôme d'études supérieures.

Dans ces conditions, peut-on encore prétendre que c'est nécessairement l'absence de diplôme qui est la cause du chômage prolongé ?

Troisièmement, la répartition par tranches d'âge est la suivante : les moins de 30 ans représentent 23,5 % ; les 30-40, 21,3 % ; les 40-50, 24,8 % ; et les plus de 50 ans, 30,4 %.

Autrement dit, plus de trois quarts des personnes considérées comme éloignées de l'emploi ont plus de 30 ans. Vous conviendrez avec moi que c'est assez inquiétant.

Enfin, quatrième, lorsqu'on tente d'analyser les freins à l'emploi, cité à 80 % par les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle que sont les MIRE (missions régionales pour l'emploi), les CPAS (centre publics d'action sociale), les EFT/OISP et autres (entreprises de formation par le travail et organismes d'insertion socioprofessionnelle), le frein n°1 relève de *modalités individuées*, parmi lesquelles : l'aptitude au changement, la motivation et l'estime de soi ; la valeur travail ; la mobilité ; la connaissance au sens général du terme, regroupant la qualification, la langue et la connaissance (ou plutôt méconnaissance) du monde du travail.

Cité à 11,5 % seulement, le frein n°2 est lié aux *invariants* que sont : l'âge ; les problèmes de racisme ou de casier judiciaire ; le handicap (physique ou mental) ; l'expérience et la scolarité.

Cité à 8,50 %, le frein n°3 relève du *contexte*, sachant que le premier facteur contextuel représentant un frein à l'emploi sont les enfants (c'est surtout le cas pour les femmes qui ont des enfants en bas âge) et que les autres facteurs contextuels sont principalement le logement, les dettes et le milieu social.

Alors, quelles conclusions tirer de tout cela ?

Pour répondre à Monsieur le Député provincial-Président, je dirais que l'attente de base du secteur de la construction est simple : demander à l'enseignement technique et professionnel de plein exercice, d'abord, de " survivre " (le terme pourrait sembler un peu fort, mais je crois qu'on en était quasiment là ces dernières années), et ensuite, de se développer au maximum.

Monsieur le Président Fagnant nous a rappelé que les premiers accords conclus par le Fonds de Formation professionnelle de la Construction avec des écoles techniques permettaient, à l'époque, à des jeunes d'accéder directement à des postes d'ouvrier qualifié 2^{ème} échelon ; nous n'en sommes malheureusement plus là, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

Aujourd'hui, si nous avons créé le système RAC, qui vise à intégrer des jeunes chômeurs de moins de 26 ans dans une formation en alternance (récemment passée de 24 à 18 mois) devant permettre leur insertion dans le secteur, c'est bien

évidemment en raison du déficit de main-d'œuvre que nous connaissons. Cela ne veut absolument pas dire que cette formule nous enchante. Nous préférierions pouvoir compter sur des jeunes certes motivés (c'est un minimum), mais aussi et surtout qui ont acquis les connaissances générales de base (thème sur lequel je rejoins pleinement Monsieur Gilles).

Au risque de me répéter, la construction a désormais besoin de personnes qui savent lire, écrire et calculer, qui savent penser et réfléchir, et qui, en plus, disposent d'une qualification technique de base. Le reste apparaît aujourd'hui secondaire. Je n'ignore pas que les débats ont longtemps tourné autour de l'adéquation de la formation professionnelle aux attentes des entreprises, mais il faut sans doute reconnaître aujourd'hui que les techniques évoluent si vite (en admettant même que l'école ait les moyens de suivre ces évolutions pour former des techniciens " derniers cris ") que les connaissances acquises devront de toute façon être très rapidement remises à jour.

Autant dire que la promotion de cette culture technique dont l'asbl Les Amis de Jean Boets a fait son objet principal est pour nous essentielle, tant sa disparition est, de notre propre point de vue, catastrophique. La seule chose qui nous rassure quelque peu, sans pour autant nous réjouir, c'est que la tendance ne se limite pas aux métiers de la construction, mais s'observe dans toutes les filières techniques. Elle n'est pas davantage limitée à l'enseignement secondaire, puisque l'Université connaît exactement le même mouvement, avec la désaffection progressive des études d'Ingénieurs. L'image de marque d'une école ou d'un enseignement par rapport à un autre n'est pas davantage en cause. C'est ni plus ni moins l'image des métiers techniques dans leur ensemble qui a été dévaluée.

S'il est certain que la volonté des parents n'est pas étrangère à cet état de fait, je crains qu'il faille également observer une perte de volonté chez les jeunes d'acquérir compétences et connaissances. Pas seulement techniques, mais aussi humaines (au sens où elles permettent d'acquérir un comportement responsable) et générales (permettant ensuite de comprendre et de s'adapter au monde dans lequel on vit).

Face à ce constat, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que notre secteur a toujours regretté ces deux profonds bouleversements qu'ont respectivement été le passage de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans (ce qui nous a posé quantité de problèmes, notamment en matière d'apprentissage, filière traditionnelle d'accès au

secteur) et le premier degré commun de l'enseignement secondaire. Au prétexte que *“ tous les enseignements se valent ”*, on a en réalité favorisé une passerelle par défaut du secondaire général vers le secondaire technique. Moralité : là où il existait une filière technique étudiée pour former valablement des techniciens en six ans, celle-ci en est réduite à récupérer au deuxième voire troisième degré des élèves dont on ne veut plus ailleurs.

Autant dire également que nous sommes absolument favorables à une large revalorisation des filières et des métiers techniques. Encore faut-il oser dire aux parents et aux jeunes que certaines études aujourd'hui à la mode, du fait même de l'attrait massif et pas toujours rationnel qu'elles exercent, risquent bien de conduire leurs futurs diplômés au chômage, alors que diverses filières de l'enseignement technique et professionnel mènent directement à l'emploi !

Je pense qu'il ne faut pas non plus laisser croire que la formation en alternance est nécessairement la panacée. Je le dis avec le plus profond respect pour toutes les personnes présentes qui travaillent avec talent et conviction en centre de formation et d'éducation en alternance. Idem pour la validation des compétences. Lorsqu'on en arrive à délivrer aux jeunes des documents à annexer à leur CV, qui ne sont pas reconnus comme diplôme et ne donnent aucunement accès à la profession, je crois qu'il est temps de se demander si on ne risque pas de les abuser. De même, il est important de réaffirmer que toute une série de formules mises en place pour tenter de récupérer certaines personnes et rattraper certaines situations, aussi nécessaires et légitimes soient-elles, ne peuvent aucunement constituer des solutions et des fins en soi.

Bref, je pense qu'il est essentiel de revenir aux fondamentaux, qui veulent que des études conduisent à des diplômes qui, eux-mêmes, conduisent à des emplois. L'objectif prioritaire doit demeurer le suivant : investir dans un enseignement de plein exercice, pour former des personnes qualifiées, ayant à la fois des compétences générales et des compétences techniques. C'est à cette condition que nous pourrions prétendre favoriser l'emploi et développer notre économie. Je vous remercie de votre attention.

M. Ivan FAGNANT

Avant de passer la parole à Monsieur Hauglustaine, je crois que l'exposé de Monsieur Dawans appelle déjà quelques observations de ma part, de façon à bien préparer la suite des interventions.

Ainsi commencerai-je par relever que Monsieur Dawans, comme il me l'avait d'ailleurs annoncé, n'a pas hésité à nous confier son sentiment sur cette nécessaire valorisation de la culture technique dont Monsieur le Député provincial Président et moi-même vous avons déjà entretenus.

Deuxièmement, je reviens à mon tour sur les énormes problèmes soulevés par le passage de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans sans stade intermédiaire, tant il est également facile de constater que la chute des populations dont a parlé Monsieur Gilles est pareillement liée à cette brusque prolongation. La montée observée dans un premier temps dans les écoles techniques et professionnelles ne pouvait que s'inverser, suite à l'arrivée d'un public ne souhaitant pas, en réalité, fréquenter l'école, entraînant du même coup la désaffection des éléments plus motivés.

Troisièmement, concernant un hypothétique retour à une formation technique ré-étalée sur six ans, la réalité impose de dire qu'un tel souhait ne pourra sans doute plus être rencontré. D'application dans tous les pays européens, le premier degré commun est même de plus en plus régulièrement associé, conceptuellement parlant, à l'enseignement fondamental. Un autre débat reste en revanche d'actualité, concernant le deuxième degré de l'enseignement technique. Lorsque nous-mêmes avons organisé notre triptyque sur l'emploi et la formation (de façon à donner successivement la parole à des responsables politiques, syndicaux et patronaux), je me souviens avoir entendu les organisations syndicales des enseignants plaider pour un tronc commun jusqu'à seize ans. Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas la thèse des Amis de Jean Boets : nous sommes plutôt favorables au maintien de quatre années d'enseignement spécifiquement technique et professionnel.



Cela étant précisé, je m'en voudrais de ne pas relever que le vœu de Monsieur Dawans quant à la volonté d'investir dans l'enseignement technique et professionnel de plein exercice a précisément été rencontré dans le discours d'ouverture de Monsieur Gilles. J'ajouterai que si nous-mêmes avons tant à cœur de promouvoir l'école technique, c'est tout simplement parce que nous y croyons.

Dernier point sur lequel je souhaite revenir avant de poursuivre : la manchette du journal Le Soir relevée ce matin même en page économique, et affirmant que seul le secteur de la construction n'avait pas souffert de la crise en 2008. Ce n'est pas tout à fait ce que nous a dit Monsieur Dawans, qui a d'ailleurs été très nuancé sur la question et nous a notamment parlé du prix des matières premières. Comment, dès lors, ne pas penser à d'autres crises et singulièrement celle des agriculteurs, où ce fameux prix des matières premières (celles dont les agriculteurs ont par exemple besoin pour nourrir leurs vaches) est également invoqué ? Cela appelle sans doute une réflexion large, ceci étant précisé sans préjuger de l'intervention de Monsieur Hauglustaine, à qui je cède immédiatement la parole.

**“ Evolution spécifique des métiers de la construction et de la formation à ces métiers au regard des facteurs environnement et énergie ”
par M. Jean-Marie HAUGLUSTAINE, Chargé de Cours, Université de Liège**



Monsieur le Député provincial-Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai beaucoup apprécié l'allocution d'accueil de Monsieur le Président Fagnant, qui s'est plu à retracer l'évolution historique de l'enseignement aux métiers de la construction, en partant de ses propres grands-parents. Je vais quant à moi vous proposer de regarder à la fois dans le rétroviseur et devant nous, tout en essayant également de situer les facteurs environnement et énergie dans une progression et une continuité. Ce faisant, nous allons aussi nous rendre compte à quel point le temps est très court, par exemple, entre la découverte du pétrole et sa fin annoncée.

Le contexte géopolitique

Les ressources d'énergie

Le contexte géopolitique veut qu'après avoir été formidablement gâtés en ressources énergétiques, depuis le milieu des années 80, nous avons commencé à consommer davantage de pétrole que nous n'en découvrons. Ainsi avons-nous commencé à puiser dans nos réserves, jusqu'à consommer, déjà, plus de la moitié de celles-ci. Certes, il reste encore beaucoup de pétrole, mais, du fait que le stock existant est voué à disparaître tôt ou tard, il faut nécessairement s'attendre à ce que son coût augmente sans cesse. C'est une grande préoccupation actuelle.

Si les matières premières dont parlait Monsieur Dawans ont augmenté, c'est donc

aussi en raison du prix de l'énergie, cette énergie dont nous avons besoin pour le transport ou toute autre activité. Lorsqu'on analyse la tendance à la déplétion des combustibles liquides, on se rend compte que nous venons juste de dépasser le pic au-delà duquel nous allons constamment avoir moins de disponibilités par rapport à nos besoins, à tout le moins par rapport à ce que nous aimerions bien continuer à consommer. Il va donc falloir prospecter toujours plus loin, ce qui va coûter toujours plus cher.

Le prix de l'énergie

Dans un premier temps, la croissance du coût de l'énergie étant peu perceptible, nous avons l'impression qu'on peut laisser aller les choses pour un temps encore. Pourtant, que nous le voulions ou non, on voit très rapidement arriver le moment où il va nous falloir affronter ces problèmes en face et agir en conséquence. Que de changements sont déjà intervenus et nous attendent encore sur nos propres 75 années d'existence (durée de vie espérée) ! Nous serions bien en peine d'imaginer ce qui attend nos enfants. Il est toutefois certain que la disponibilité facile et bon marché de l'énergie, elle, est déjà révolue, et ce, en l'espace de notre génération et celle de nos parents. Dès lors, quand on parle d'adaptation des métiers, il faut bien se rendre compte qu'en fait d'adaptation, c'est toute l'organisation de la société qui va profondément changer, à tel point que cette organisation n'aura plus grand chose à voir avec celle que nous connaissons aujourd'hui.

En attendant, la consommation, elle, n'arrête pas d'augmenter, car, pour l'instant, nous n'arrivons pas à maîtriser notre consommation et nos besoins. Force est de reconnaître que nous ne faisons guère d'efforts pour mieux isoler nos bâtiments et les rendre plus efficaces, alors même que nous en avons les moyens depuis longtemps. En lieu et place, nous espérons. Nous le faisons d'autant mieux que des projections réalisées sur les énergies renouvelables par des gens très sérieux voudraient nous démontrer que la biomasse, l'éolien, le géothermique, le photovoltaïque et autres vont, par un coup de baguette magique, prendre le relais des énergies fossiles. C'est une manière de dire que nous ne devons pas nous tracasser et que nous pourrions continuer à assumer nos appétits énergivores.

C'est une vision des choses, au demeurant très rassurante. Quant à moi, je ne suis

pas certain qu'elle aboutisse, tant les plans reposant sur les énergies renouvelables semblent fragiles et, dès à présent, difficiles voire impossibles à tenir. Quand bien même ces énergies atteindraient pour 2020 l'objectif de 20 % de couverture des besoins (objectif pas forcément évident à atteindre, que s'est donné l'Europe), c'est en réalité bien plus que ces fameux 20 % dont nous aurions besoin. Quoi qu'en disent ou en rêvent certains, la disponibilité des énergies renouvelables ne va pas de soi. Une éolienne dépendant du vent, elle est loin de produire en continu sa puissance maximale. Idem pour l'énergie solaire. D'accord pour dire que la grande force de ces énergies est de ne coûter que l'installation, d'accord pour dire qu'on peut donc en profiter le temps que l'installation fonctionne, mais encore faut-il préciser qu'on ne dispose jamais de leur puissance totale et qu'elles mobilisent toujours une superficie importante : de toiture, de terrasse, ...

En attendant, le prix de l'énergie ne cesse de croître, encore et toujours. Aussi, je crois qu'il temps d'admettre que nous avons vécu une période extraordinaire où le fuel nous a, pour ainsi dire, été donné à un prix remarquablement bas et relativement stable. Petite remarque en passant, par rapport à un franc constant, nous n'avons toujours pas égalé ni dépassé le niveau de prix que le pétrole a connu en 1979, lors du deuxième choc pétrolier. Or, je vous rappelle qu'à l'époque, nous n'avons rien su faire d'autre que de couper le thermostat et, par conséquent, réduire notre confort, nos habitats n'étant évidemment pas adaptés à une telle baisse de chauffage. Autant dire qu'à l'avenir, pour conserver un minimum de confort (à davantage prendre dans le sens d'une vie décente que luxueuse), il va falloir sérieusement retrousser nos manches et aller, si j'ose dire, au charbon.

Enfin, n'oublions pas que le prix du pétrole a rapidement été l'étalon du marché énergétique. Depuis le premier choc pétrolier, nous pouvons constater que, lorsque le prix du pétrole augmente, celui des autres énergies n'est jamais long à le suivre. Le même phénomène s'est toujours répété depuis, parfois avec de légers déphasages, comme tout récemment encore lors de la guerre du Golfe et de la crise en Asie du Sud-Est. Retenons donc qu'en cas de crise géopolitique importante où le prix du pétrole effectue un soubresaut, le prix des autres énergies effectue tôt ou tard un bond comparable.

Le réchauffement climatique

A cette déplétion des énergies fossiles est venu s'ajouter un autre phénomène majeur qui veut que, lorsque nous brûlons ces énergies, nous émettons du CO₂ : à un point tel que la quantité de CO₂ qui s'est logée au-dessus de nos têtes provoque un réchauffement planétaire tout à fait inédit. Si nous ne faisons rien, nous allons très nettement dépasser les maxima que la terre a pu connaître depuis l'arrivée de l'homme.

Voilà pourquoi le GIECC (Groupement Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique) exprime clairement qu'il faut que nous mobilisions tous les moyens pour tenter de réduire autant que possible l'importance de ce réchauffement. Si nous pouvions rester, de 1850 à 2100, en dessous de deux degrés d'augmentation (limite que nous sommes déjà sur le point de dépasser), il semble que les conséquences pourraient rester un tant soit peu supportables et maîtrisables. Malgré quoi, nous n'échapperons pas à l'élévation du niveau de la mer, à la fonte de la banquise et des glaciers, et autres phénomènes attendus, qui, nous le découvrons tous les jours, semblent défier toutes les prévisions à la hausse. Je vous fais grâce des détails et m'en tiens ici aux tendances dominantes, pour vous broser un tableau d'ensemble.

Toujours est-il que nous sommes maintenant condamnés à réduire au maximum nos émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre en rendant nos activités économiques plus efficaces, la vérité étant que notre consommation n'a jamais cessé d'augmenter depuis le début de l'ère industrielle. Nous sommes passés de la biomasse au charbon et au pétrole, puis au gaz et au nucléaire, selon une logique cumulative où les énergies renouvelables, répétons-le, n'atteignent qu'un petit pourcentage de l'ensemble. Tout cela s'est produit, j'en reviens au début de mon exposé, sur une échelle de temps très courte, de l'ordre de deux à trois générations. Le grand-père de Monsieur Fagnant et le mien font partie de ceux qui ont vu arriver le pétrole ; quel que soit le contexte énergétique que connaîtront nos petits-enfants, nous pouvons être certains qu'ils auront une vie très différente de la nôtre.

Comment améliorer ?

Les émissions de CO₂

Comment répondre à tous ces défis ? Et, pour commencer, comment émettons-nous ce fameux CO₂ ? Si nous dressons un bilan “ effet de serre ” de la consommation annuelle d’un Européen, nous voyons que l’occupation des bâtiments résidentiels, autrement dit notre habitation, est responsable de 23 % de l’ensemble du CO₂ émis. Viennent ensuite nos déplacements en voiture individuelle (16,9 %) et l’occupation des bâtiments tertiaires (12 %), avant le transport des marchandises (9,9 %), les appareils électroménagers (6,9 %), les viandes et volailles (5,4 %), les services de gestion des déchets et les textiles (5 % chacun). Les autres activités et productions de produits contribuent de façon dégressive, à concurrence de moins de 5 % de l’ensemble. Bref, lorsqu’on se rend compte que le bâtiment et le transport individuel sont à eux seuls responsables de plus de 50 % des émissions, on comprend vite que c’est prioritairement sur ces deux points qu’il faut travailler. Or, s’il nous faut manifestement agir sur le transport individuel, force est de reconnaître que cela va nécessiter de notre part une véritable révolution dans la manière de concevoir nos déplacements et un important effort d’adaptation. Nous allons voir que tel n’est pas le cas en agissant efficacement sur nos bâtiments.

Une autre étude du GIECC sur les potentialités de réduction d’émissions de CO₂ par secteurs d’activités confirme que le bâtiment est bien le domaine de prédilection sur lequel concentrer nos efforts, avant la production d’énergie, l’industrie, le transport, l’agriculture, les forêts et les déchets. Nous devons d’autant moins hésiter que nous pouvons obtenir d’excellents résultats sans pour autant nous obliger à modifier nos comportements. Il s’agit d’un avantage considérable : nous pouvons effectivement continuer à habiter, à travailler, à vivre dans des bâtiments rendus plus efficaces, sans devoir modifier notre mode de vie.

La Directive européenne 2002/91/CE et la certification énergétique

Cet avantage considérable rend d’autant plus caduc l’accueil timide et tardif que l’on réserve en région wallonne à la réglementation en la matière. Je fais au

premier chef référence à la Directive “PEB” de 2002 (Directive européenne 2002/91/CE), qui, au moment où je vous parle, n’a toujours pas été entièrement transposée dans les faits. Sans rentrer dans le détail des exigences demandées, rappelons que cette Directive prévoit la certification énergétique, élément capital à mon sens, véritable moteur du système, à partir du moment où cette certification permet de valoriser les efforts consentis sur un bâtiment en augmentant sa valeur patrimoniale. [NB La certification PEB ne doit pas être confondue avec la PAE (procédure d’avis énergétique) et autres opérations énergie, qui ne relèvent pas nécessairement de la certification énergétique.]

Mise en place dès 2005 au Danemark, la certification énergétique a progressivement été mise en œuvre dans divers pays européens, tandis que la région wallonne reste à la traîne, ce qui est évidemment regrettable. Encore faut-il préciser que la Directive “PEB” mise beaucoup, sans doute trop, sur la performance énergétique des bâtiments neufs. Sachant qu’annuellement les nouvelles constructions ne représentent qu’au maximum 1,5 à 2 % du parc de logements, 98 % continuent donc à consommer autant ! Ce qui explique que divers pays ont déjà réglementé plus avant l’obligation d’intervenir sur des bâtiments existants, ce qui augmente encore notre retard.

Nous sommes non seulement en queue du peloton pour la mise en place de nouvelles mesures, mais nous partons en outre de très loin, eu égard à l’état de vétusté de nos logements et équipements, ce qui est doublement dramatique. Quand on calcule par pays le coefficient moyen de l’isolation thermique dans l’enveloppe des bâtiments résidentiels neufs, la Belgique est pratiquement en dernière position, juste devant l’Espagne et le Portugal. Cet état de fait est la conséquence d’une réglementation jusqu’ici très peu contraignante, pour ne pas dire inexistante, en matière d’isolation des bâtiments. Nous n’avons pratiquement rien imposé, partant du postulat que celui qui n’isole pas son bâtiment se pénalise lui-même par une consommation plus importante — postulat qui se révèle totalement inopérant à l’épreuve des faits, parce que le constructeur privilégie l’approche économique, rassuré par un prix de l’énergie resté calme...

L’amélioration du bilan énergétique

Lorsqu’on analyse les différents moyens qu’il est possible de mettre en œuvre pour réduire les émissions de CO₂, on constate que certaines mesures sont moins

onéreuses que d'autres et, surtout, commencent à rapporter très rapidement après investissement. Au premier rang des efforts les plus avantageux se trouvent les améliorations apportées à l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments. Viennent ensuite (après la gestion optimisée des véhicules commerciaux) le conditionnement d'air, l'éclairage et le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Une fois encore, nous voyons que la plupart des mesures rapidement profitables concernent le bâtiment. Moins rapidement amortis sont les procédés davantage technologiques, comme le solaire ou l'éolien.

Les pays voisins étant en avance sur nous, il est intéressant d'analyser l'évolution que connaissent les différentes mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. La première mesure entreprise est l'isolation de la toiture, précédant la régulation de l'installation de chauffage et toute une série d'interventions déjà largement mises en place chez nos voisins.

L'évolution des métiers

Il est important de rappeler que toutes ces interventions à mettre en œuvre sur un bâtiment existant requièrent des précautions particulières. Si j'ai davantage l'habitude d'insister auprès des auteurs de projets et architectes, afin qu'ils anticipent correctement les questions de moisissure et condensation possibles, je suis d'accord avec Monsieur Dawans pour dire que la personne qui réalise le travail sur chantier est au moins autant concernée. C'est effectivement le soin et la qualité de son exécution qui va finalement permettre qu'on obtienne l'isolation thermique la plus continue possible et ainsi la plus efficace. C'est lorsqu'on ne réalise pas le travail du mieux qu'on peut et qu'on oublie, par exemple, l'isolant derrière le seuil de la fenêtre, ou en dessous de la bavette d'étanchéité, ou à la jonction entre mur et toiture, qu'apparaissent des ponts thermiques. Tout cela demande d'autant plus de soin et de rigueur qu'en plus d'une bonne isolation thermique, on se rend compte qu'il est également intéressant de bien maîtriser l'étanchéité à l'air. Une fois encore, ce sont de nouvelles compétences – avec un nouvel esprit de finition – qui sont exigées des travailleurs. Que ce soit en termes d'isolation extérieure ou intérieure, retenons qu'il est capital de veiller à ce que le plan de l'isolation thermique soit le plus continu possible, toute interruption ouvrant la porte à d'éventuels problèmes sérieux.

L'exemple du Rijksmuseum d'Amsterdam, qui a fait l'objet d'une isolation intérieure, nous montre qu'on peut aller très loin dans l'expertise. Les œuvres présentes à l'intérieur étant d'une valeur inestimable, on ne pouvait évidemment pas attenter à la qualité du " climat intérieur " (température et humidité relative). La question d'une isolation thermique bien dimensionnée y était donc cruciale, afin de parer à toute apparition de condensation à l'intérieur des murs, qui menacerait la qualité du climat intérieur. Des simulations ont ainsi été réalisées sur base de la situation existante, afin de privilégier les solutions qui entraînaient la plus faible modification possible de l'atmosphère intérieure. Cet exemple nous montre également à quel point intervenir sur des bâtiments existants n'est pas forcément évident et nécessite que nous enrichissions nos compétences au regard de nouvelles exigences.

Les matériaux aussi évoluent. On est aujourd'hui en droit de demander à une paroi vitrée et un châssis de fenêtre des performances accrues. Ainsi, le double vitrage classique comme nous l'avons longtemps connu, avec de l'air entre les verres, n'est déjà plus suffisant en termes de performance énergétique. Guère plus onéreuse, la présence d'argon entre les deux vitrages permet d'éviter des déperditions importantes. Plus coûteux, d'autres types de vitrages sont encore plus performants. Le même raisonnement s'applique aux châssis qui ont aussi considérablement évolué en isolation thermique et en étanchéité à l'air et à l'eau. De plus en plus, les fabricants améliorent l'efficacité de leurs matériaux pour satisfaire une performance énergétique croissante.

Remarquons qu'en Allemagne, en France ou au Royaume-Uni, les réglementations ont imposé certaines exigences relativement tôt et ont véritablement impulsé la commercialisation de nouveaux matériaux et la mise en place de nouvelles pratiques. Par comparaison, la Belgique est restée à des niveaux de sévérité beaucoup trop faibles. C'est certainement au niveau de l'enveloppe des bâtiments que les difficultés de la mise en œuvre sont les plus marquées. C'est aussi dire s'il reste énormément à faire au niveau de l'adaptation de la capacité de notre main-d'œuvre.

On pense trop souvent à améliorer le système de production de chauffage en oubliant de rendre l'enveloppe elle-même plus performante. Or, aux pertes de production s'ajoutent les pertes par régulation, les pertes à l'émission et les pertes par distribution. Monsieur Dawans remarquait tout à l'heure que nombre de

conduites restent à isoler, alors même que le coût de l'opération n'est pas excessif. Une fois encore, la prise en compte de l'ensemble des facteurs implique une ouverture accrue à des techniques innovantes. Aussi doit-on promouvoir la formation continue pour maçons, chauffagistes, menuisiers ou techniciens sanitaires. Nous avons besoin de travailleurs qui puissent placer correctement et avec compétence des matériaux avec lesquels, avouons-le, nous ne sommes pas encore très familiarisés.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du logement, ce sont aussi les énergies renouvelables, notamment pompes à chaleur, solaire thermique et solaire photovoltaïque. Il existe des potentialités fantastiques au niveau des bâtiments publics et, pourquoi pas, des bâtiments patrimoniaux, quand on sait que de nombreuses églises catholiques ont une nef orientée est-ouest et présentent donc un versant de toiture exposé plein sud. Avec un peu d'imagination et d'audace, ce magnifique versant sud ne demande qu'à recevoir des capteurs solaires photovoltaïques !

La création d'emplois

J'en arrive à la création d'emplois, pour d'abord constater que le marché de la construction, que l'on a connu pendant longtemps comme marché en neuf plutôt qu'en rénovation, est en train de basculer. Les chiffres de rénovation sont depuis peu plus importants que les chiffres de construction. Au risque de me répéter, c'est dire si nous avons vraiment besoin de solides compétences pour améliorer efficacement les bâtiments existants.

Au Royaume-Uni, près de 60 % des économies d'énergie réalisées entre 2002 et 2005 dans le secteur résidentiel, dans le cadre du dispositif anglais d'obligations d'économies d'énergie, ont été permis par l'isolation thermique des bâtiments, bien avant le recours à des lampes basse consommation (22 %), l'usage d'appareils performants (12 %) ou l'installation de chaudières efficaces (8 %). Autant dire que le marché de l'isolation est appelé à fortement se développer, pour peu qu'il reçoive de bonnes impulsions. Les chiffres français sur la répartition du marché selon le mode de réalisation de travaux efficaces sur le plan énergétique viennent corroborer cette proposition, puisqu'on constate qu'en 2004, 63 % des travaux ont

été réalisés par les entreprises et les artisans, 25 % par les propriétaires eux-mêmes (bons bricoleurs) et 12 % selon une activité non déclarée.

Ces tendances bien réelles sont encore confirmées par les projections existantes. A la demande des syndicats européens, on s'est ainsi interrogé sur les potentialités d'emplois dans divers secteurs des énergies renouvelables : hydraulique, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, agrocarburants et le bois-énergie. Par rapport aux emplois des secteurs respectifs en 2006, les projections d'emplois pour 2020 révèlent (excepté pour l'hydraulique, plus modeste) des taux de croissance particulièrement élevés.

D'autres études françaises se sont intéressées à l'effet net sur l'emploi, secteur par secteur, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2000-2020. Les chiffres varient selon qu'on privilégie un scénario de réduction de 3 % des émissions de gaz à effet de serre en accordant la priorité aux énergies renouvelables ou un scénario de réduction de 2,15 % en donnant la priorité au nucléaire. Mais, dans tous les cas, le nombre d'emplois générés pour le secteur de la construction est important, plaçant le secteur de la construction comme celui qui peut largement profiter de ce nouvel enjeu.

Toutes ces projections confirment que l'amélioration et la rénovation énergétiques des bâtiments, particulièrement associées aux énergies renouvelables, sont des filières créatrices d'emplois. A nous d'y arriver ensemble. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT

Je crois que l'exposé de Monsieur Hauglustaine appelle quelques réactions de ma part en tant que modérateur, de façon à bien préciser les termes d'une intervention qui ne manque pas d'interpeller sur certains points.

Ainsi, par exemple, sachant que de très nombreux propriétaires de bâtiments antérieurs à 1970 ont largement plus de 60 ans, pensez-vous qu'ils soient capables de répondre à une réglementation qui exigerait des transformations aussi importantes que celles évoquées dans le fil de votre intervention ? D'autant qu'à la suite de Monsieur Dawans, vous-même n'étiez pas sans évoquer certaines difficultés (notamment d'isolation par l'extérieur pour les habitations en ville, etc.). Bref, de telles mises en conformité sont-elles seulement envisageables ?



M. Jean-Marie HAUGLUSTAIN

Nous sommes devant une page blanche. Ce qui veut dire que c'est à nous de trouver les solutions, de fédérer les énergies pour avancer.

Pour ne prendre qu'un exemple, un concours est prochainement prévu en province de Luxembourg pour faciliter aux personnes habitant une même rue le dépôt d'un projet de rénovation commun à plusieurs bâtiments. Le cas échéant, le fait de pouvoir introduire un seul dossier et d'ouvrir un chantier unique permet de réaliser des économies d'échelle. Je suis conscient que cela n'en demande pas moins une certaine organisation, pas forcément évidente.

Dans ces conditions, quoi de plus normal d'être préoccupé (c'est aussi mon cas) par la maison occupée par ses propres parents ou grands-parents, quand ceux-ci ne disposent pas de moyens économiques extraordinaires et qu'ils risquent de se trouver demain dans une situation économique difficile ? Si risque il y a, ne faut-il



pas dès lors et dès à présent se demander comment nous allons les préparer à affronter ces problèmes ? Comment pouvons-nous les aider, sans plus attendre ?

Ces questions étant posées, je m'empresse d'ajouter que la majeure partie des obligations d'intervention sur les bâtiments existants n'intervient qu'en cas de changement de propriétaire. C'est au nouveau propriétaire

qu'il revient alors de consacrer une partie des montants prévus pour engager certains travaux en vue d'une réduction des consommations. Voilà pourquoi je ne peux qu'insister sur la certification énergétique, qui pourrait être le véritable moteur de cette politique, mais nous fait toujours cruellement défaut. De fait, en augmentant la valeur du bâtiment, elle valorisera du même coup tout investissement consenti.

Dans le même temps, je ne peux que constater que d'autres pays ont déjà rendu divers travaux obligatoires, y compris pour ces bâtiments existants auxquels nous n'avons quant à nous pratiquement pas touché jusqu'à présent. Or, ces quelque 98,5 % de bâtiments sur lesquels on ne fait presque rien pour le moment, nous devons bien, tôt ou tard, nous y atteler, sachant déjà que les pouvoirs publics ne pourront tout simplement pas tout supporter, que ce soit via des systèmes de primes ou autres. Autant dire qu'il va falloir que nous intégrions ces données pour nous organiser en fonction d'une nouvelle équation, à laquelle je ne prétends évidemment pas apporter de solution miracle.

M. Ivan FAGNANT

J'entends bien votre raisonnement, en m'étonnant toutefois des exemples que vous citez. Sans aller bien loin, prenons, si vous le voulez bien, la direction d'une cité sociale datant des années 50. Qui sera capable de répondre à des exigences importantes ? Rappelons, d'une part, que les sociétés de logement ne sont pas

riches, d'autre part, qu'on manque de logements. En construira-t-on encore de nouveaux, si l'on est occupé à devoir rénover les anciens en grand nombre et de façon substantielle ?

Voilà quelques questions concrètes, qui s'adressent d'ailleurs autant à vous qu'à Monsieur Gilles, lui-même Président de L'Habitation Jemepienne, société de logements de service public.

M. André GILLES

Ayant toujours porté attention au logement social, je retiens plus particulièrement deux questions auxquelles vous avez fait allusion dans votre échange, à savoir : quel est l'âge de l'occupant ? celui-ci est-il propriétaire ou locataire ?

De fait, j'ai connu des situations où des maisons d'avant-guerre devaient absolument être rénovées, non seulement pour des questions d'isolation, mais pour des raisons plus évidentes encore de confort et d'hygiène. Je me rappelle d'un chantier d'une centaine de ces maisons qui n'avaient pas d'installations sanitaires dignes de ce nom. Des personnes âgées, qui en étaient les occupants, me disaient en wallon (je vais traduire pour être sûr d'être bien compris par tout le monde) : *“ Mais laissez-moi mourir dans ma maison ! ”* Ce qui trahissait ni plus ni moins le fait qu'ils n'avaient pas du tout envie de connaître l'embarras de ces travaux, aussi justifiés soient-ils. Encore faut-il préciser qu'en plus des modifications substantielles apportées à leur habitat, ces travaux impliquaient nécessairement leur déménagement provisoire, une rénovation de cette importance ne pouvant se concevoir avec l'habitant dedans. Cet exemple nous montre à quel point l'âge des occupants est un élément capital, qu'ils soient d'ailleurs propriétaires ou locataires.

Par ailleurs, l'histoire récente ne peut que nous inciter à nous interroger sur la mise en œuvre précipitée de mesures tenues



pour légitimes. Dans les années 80, il a été dit et répété qu'il fallait isoler à fond, plutôt deux fois qu'une. Hélas, force est de reconnaître qu'on ne l'a pas tellement bien fait, d'abord parce qu'on n'a pas forcément anticipé toutes les conséquences d'une isolation poussée à l'extrême, ensuite parce que la plupart des gens n'ont pas eu le temps d'intégrer les usages et comportements qu'une telle isolation impliquait. C'est pourquoi d'aucuns ont connu tous les problèmes possibles, mais pas forcément imaginables, de ponts thermiques ; idem pour les points de rosée se déplaçant, avec ce que ces phénomènes signifient en termes de champignons, moisissures et autres. Nombreux furent ceux qui transformèrent leur habitation en thermos pour vapeur d'eau, celle-ci étant notamment produite par leur propre respiration ; je vous laisse imaginer leur cuisine et buanderie... Bref, songez à l'incompréhension de ceux que l'on venait d'inciter à tout fermer pour économiser. C'était il y a moins de trente ans.

Il va de soi que je n'ignore pas les progrès réalisés entre-temps en matière d'expertise, encore moins l'évolution d'une situation macro-économique et environnementale qui rend ces avancées d'autant plus précieuses. Toutefois, du bilan énergétique savant à sa mise en œuvre sur le terrain, je pense qu'il convient de ne pas taire l'importance des moyens financiers exigés, et pour lesquels le premier euro de crédit n'est pas toujours disponible, loin s'en faut. Or, d'informations en raccourcis, nombreux sont ceux qui semblent aujourd'hui mieux renseignés sur les économies que toutes ces mesures leur permettraient de réaliser que sur leurs coûts préalables. Ils imaginent alors ceux-ci d'autant plus aisément pris en charge par les pouvoirs publics qu'ils continuent de les méconnaître. Ce qui n'est pas sans alimenter, parfois, un climat malsain de frustration et d'incompréhension. Tout ceci étant dit, une fois encore, sans minimiser la portée des phénomènes globaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

M. Jean-Marie HAUGLUSTAIN

Je crois que nous nous rejoignons pour dire que la rénovation est, effectivement, une problématique importante aux facettes multiples, et notamment sociale.

Aussi convient-il de souligner qu'en dépit de son coût direct, cette politique de rénovation n'en reste pas moins la moins onéreuse à terme, pour, précisément, continuer à pouvoir jouir de normes minimales de confort auxquelles nous sommes habitués. Notre perspective est sans doute faussée du fait que nous avons

longtemps eu la chance de bénéficier d'un coût si faible de l'énergie que nous avons pu laisser passer les premiers chocs pétroliers sans nous remettre fondamentalement en question. Certains ont même élargi le confort disponible jusque-là à l'ensemble du bâtiment, jusqu'à mettre des chauffages centraux pour chauffer le moindre recoin, là où seuls un, deux ou trois locaux étaient chauffés. Tout cela a encore augmenté les consommations.

Autant dire que ces interventions dont nous parlons ne doivent pas nécessairement contribuer à la poursuite du confort à cent pour cent du volume. Une solution peut être d'avoir un nœud correct, qui permette un confort thermique correct. D'autres peuvent opter pour ce qu'on appelle une boîte dans la boîte. Je dirais que l'imagination est au pouvoir pour remplir cette feuille blanche que j'évoquais tout à l'heure.

Je trouve que ce sont des enjeux tout à fait extraordinaires. Aussi avons-nous vraiment besoin de travailleurs capables de les relever. Je dirais que tout ce dont nous parlons aujourd'hui ne pourra se faire, d'une manière ou d'une autre, sans main-d'œuvre compétente.

M. Ivan FAGNANT

C'est bien évidemment cette réflexion qui sous-tend l'organisation même de notre colloque dédié à la construction. Aussi vais-je rendre la parole à Monsieur Dawans.



M. Adrien DAWANS

J'aimerais apporter une note positive avec deux éclairages concrets.

D'abord pour dire que s'il est vrai que l'isolation a un coût, elle reste souvent moins onéreuse, pour prendre une comparaison connue, que les panneaux photovoltaïques. C'est déjà une bonne nouvelle.

Deuxièmement, je crois important de préciser que des mécanismes de tiers investisseur sont étudiés, qui permettraient de financer les travaux sans que la personne investisseuse (occupant ou propriétaire) ne soit pénalisée. Le remboursement s'effectuerait sur les économies d'énergie réalisées. Ces mécanismes doivent encore être précisés du fait que les fluctuations des prix de l'énergie (comme celles que nous avons connues ces dernières années) font qu'un calcul exact aujourd'hui pourrait s'avérer erroné demain. A défaut d'une stabilisation, il faut au minimum pouvoir tabler sur une tendance continue des produits énergétiques pour pouvoir garantir aux propriétaires ou aux sociétés de logement que leur investissement sera rentabilisé à coût constant. En clair, si vous consommez 100 euros d'énergie aujourd'hui et qu'une rénovation vous permet d'en économiser 50, ceux-ci servent en réalité à rembourser les travaux qu'il vous a fallu entreprendre pour vous permettre de les économiser ; pour que le calcul soit valide, il faut donc être sûr qu'on reste bien à 100 euros de consommation, et non pas qu'on redescende, par exemple, à 50.

M. Jean-Marie HAUGLUSTAINE

Permettez-moi de rebondir immédiatement sur cette question, en ajoutant quelques remarques.

Premièrement, il faut souligner le fait que les études destinées à vérifier la rentabilité de certaines interventions sur une période donnée ont toutes été rattrapées par la réalité. En clair, les projections faites en termes d'augmentation du prix de l'énergie ont chaque fois été dépassées par les augmentations réelles. S'il est donc vrai que le prix de l'énergie fluctue et enregistre des sauts successifs variables, il n'en suit pas moins une tendance dominante à la hausse, qui a toujours fini par dépasser les hypothèses réalistes qu'on s'était préalablement données. C'est donc un premier argument en faveur des investissements anticipés et ce, quelles que soient ces fluctuations que Monsieur Dawans relève très justement.

L'autre élément qu'il convient de répéter ici est que le stock des énergies fossiles est fini, élément qui corrobore le fait que, sur le long terme, l'énergie va coûter toujours plus cher. C'est un deuxième argument en faveur d'un investissement précoce. En investissant aujourd'hui dans l'isolation de votre toiture, vous l'amortissez en 5 ou 10 ans au prix actuel de l'énergie, celui-ci étant de toute façon appelé à augmenter. Le pire qui puisse vous arriver est d'amortir votre travail moins

rapidement qu'attendu, en ayant dans tous les cas augmenté votre confort et réduit votre consommation.

En outre, notez bien que tous ces calculs de rentabilité n'ont de sens que parce que l'énergie, tant qu'à présent, reste encore " achetable ", si je peux m'exprimer ainsi. Prenez la récente crise financière : vous constatez qu'on a tout de suite calmé le jeu au niveau du prix de l'énergie. (Les vendeurs ne sont pas assez sots pour tuer le marché trop vite et il ne fallait donc pas que les mécaniques s'emballent.) Ce sont là des problèmes dont il ne faut pas être dupe, et qui constituent un nouvel argument en faveur de l'investissement, quand bien même sa rentabilité serait assurée à plus long terme que prévu. Au moins pouvez-vous être certains de ce que vos travaux vous coûtent aujourd'hui, au regard de matériaux qui, eux aussi, demain, seront plus chers. Attendre plus longtemps signifie automatiquement payer plus. Il ne sert à rien de le déplorer ; il faut désormais en tenir compte.

M. Ivan FAGNANT

Je cède maintenant la parole à l'assistance. Sachant que nous avons déjà dépassé l'heure prévue, je recueillerai trois interventions maximum.

M. Marc VREULS, Secrétaire pour le secteur de la construction de la Centrale générale FGTB de Liège-Huy-Waremme, Président du FFC Liège



Par rapport à l'ensemble des exposés et débats, ma première réaction ira à la réflexion menée sur l'enseignement secondaire de plein exercice, et plus particulièrement sur l'opportunité d'organiser ou non un tronc commun jusqu'à seize ans. Le choix se résume effectivement aux deux options suivantes : soit une formation qui conserverait deux degrés spécifiquement techniques, soit une formation avec un socle commun plus important.

A la FGTB, nous pensons qu'en développant davantage de connaissances générales, cette dernière solution doit permettre de répondre aux défis de l'avenir. Songez que la carrière est quand même longue : 45 ans à prester, en général, période durant laquelle il faut pouvoir s'adapter. L'évolution technologique fait qu'on a davantage besoin de travailleurs pouvant eux-mêmes évoluer, avec une formation générale plus solide. Placés trop tôt dans une formation technique trop spécifique, nous craignons que les jeunes ne deviennent en quelque sorte des robots, privés de tout intérêt pour les entreprises au bout de quelques années. Par ailleurs, ne doit-on pas admettre que la relégation d'élèves de l'enseignement général vers l'enseignement technique ne permet plus, à ceux-là mêmes qui avaient opté dès le départ pour ce dernier, d'aller au bout de leur niveau de compétences ? Une fois encore, nous pensons qu'un tronc commun prolongé devrait permettre de proposer des orientations ultérieures sur base de meilleures connaissances générales. Bien que conscient qu'il s'agit d'un débat en soi, à poursuivre avec mes collègues de l'enseignement, je souhaitais clarifier cette position.

Cela étant précisé, les compétences de plus en plus importantes qui sont exigées des travailleurs ont d'autres incidences notables. Si Monsieur Dawans insistait sur les connaissances qu'il faut aujourd'hui avoir pour simplement être capable de choisir un produit en grande surface, vous imaginez bien que l'enseignement ne peut, à lui tout seul, répondre à toutes les connaissances et exigences qui sont sans cesse nouvellement requises. C'est aussi pourquoi, il n'y a pas si longtemps, le maçon vétéran, expérimenté, apprenait tout naturellement les ficelles du métier aux plus jeunes ; malheureusement, certaine évolution du marché a voulu que l'entreprise n'ait plus le temps, ou la volonté, de permettre cet apprentissage en son sein. Vous me permettrez de penser que cette méthode est toujours la bonne, et que c'est donc cette évolution même qui pose un véritable problème pour l'avenir.

Par ailleurs, si chacun concède que les travailleurs doivent effectivement faire preuve de compétences d'avenir, comment ne pas s'interroger sur les compétences des entreprises elles-mêmes en matière de technologies nouvelles ? Autant nous voyons arriver chez nous quantité de produits en provenance de l'étranger (d'Allemagne, de Hollande, de France, d'un peu partout), autant nous voyons finalement peu d'entreprises wallonnes innover. Dans le contexte d'un marché européen ouvert, je crois que nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion large sur l'avenir des technologies en Wallonie — une réflexion à mener aussi bien en termes de recherche et de compétitivité d'entreprises qu'en termes d'emploi et de développement régional.

M. Ivan FAGNANT

Merci, Monsieur Vreuls. Je vois par ailleurs que personne ne se propose pour lancer une nouvelle intervention. Les échanges précédents vous ont, semble-t-il, convaincus, à moins que certains ne préfèrent s'entretenir avec nos orateurs à la faveur du traditionnel verre de l'amitié. Si Monsieur le Député provincial-Président m'a demandé de bien

vouloir excuser son départ pour raison impérieuse (je le remercie d'avoir été des nôtres), je crois pouvoir affirmer que Messieurs Dawans et Hauglustaine restent à votre disposition.

Il me reste à les remercier d'avoir répondu favorablement à notre invitation, non sans tirer certaines leçons de leurs interventions respectives. L'un comme l'autre, à des niveaux différents, ont lancé un message clair en faveur de l'enseignement et de la culture techniques. En exprimant les attentes des employeurs, Monsieur Dawans aurait difficilement pu être plus explicite sur la question ; Monsieur Hauglustaine a quant à lui plusieurs fois insisté sur la nécessité de former aux techniques qui sont et seront appliquées au regard des facteurs environnement et énergie. Rappelons dès lors que Monsieur Gilles nous avait préalablement confié la volonté qu'a la Province de Liège de répondre à ces attentes et besoins, aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale.

Je note au passage le retour d'un débat déjà entamé sur l'enseignement secondaire et la pertinence d'un deuxième degré spécifiquement technique. C'est un problème de fond en même temps qu'un formidable problème, à propos duquel les Amis de Jean Boets ont d'ailleurs initié une discussion qui reste ouverte. Aussi renverrai-je les personnes désireuses d'en savoir plus sur le sujet aux actes de notre triptyque consacré à l'emploi et aux besoins en personnel qualifié. Toujours est-il qu'ayant fait ma carrière dans l'enseignement technique après avoir fait mes études dans l'enseignement général, je suis bien placé pour constater les mérites et spécificités de l'une et l'autre voie. Je crois qu'un faux procès a parfois été



conduit sur l'enseignement technique, tant il est vrai, comme Monsieur Gilles vous l'a d'ailleurs démontré, que les problèmes qu'il a pu rencontrer ont une origine davantage quantitative que qualitative. En l'occurrence, j'ai déjà dit et répété tout le tort causé à l'enseignement technique par la prolongation de l'obligation scolaire de 14 à 18 ans. Aussi n'ai-je pas été surpris d'entendre Monsieur Dawans pareillement regretter son impact sur le secteur de la construction.

Ces quelques conclusions étant tirées, je remercie le Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail, partenaire régulier de nos événements, que je salue en la personne de son Secrétaire, Monsieur Philippe Humblet.

Mes remerciements vont aussi à la Direction générale et à l'Inspection de l'Enseignement de la Province de Liège pour leur précieuse collaboration. Je m'en voudrais de ne pas remercier tout particulièrement Monsieur l'Inspecteur Jean Lebois, pour son concours avisé dans l'organisation du présent colloque. Je dois également citer la contribution particulière de Monsieur Philippe Salsac, Maître-Assistant à la Haute Ecole de la Province de Liège, Département Construction.

Notre reconnaissance va également à la Direction générale du Département Formation de la Province de Liège, pour son soutien logistique et la technique, une fois encore brillamment assurée par Monsieur Yves Delbrassine.

Enfin, je remercie chaleureusement Monsieur Marc Wautriche, Directeur de l'Ecole Polytechnique de Herstal, pour l'excellent accueil qu'il nous a réservé, avec l'ensemble de ses collaborateurs ; je pense plus particulièrement à Messieurs Michel Doppagne et Albert Goffart, Chefs d'Atelier, et Didier Pissart, Econome.

Il va de soi que je vous remercie toutes et tous en tant que participants attentifs à ce colloque. Je ne doute pas que les nombreux étudiants du supérieur présents dans l'assistance ont pu apprendre un certain nombre d'éléments et sérieux des informations qui leur parviennent généralement de façon dispersée. C'est aussi tout le sens des événements de l'asbl Les Amis de Jean Boets, que de permettre à différents publics, responsables et acteurs de terrain, de se rencontrer autour de conférenciers provenant de milieux divers.

* *
*



Créée en 1974, cette A.S.B.L. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant la Province de Liège, l'enseignement et les opérateurs de formation.

Elle est par vocation l'instrument privilégié pour assurer une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formation.

3 pôles d'activités



Formations

Le CECOTEPE conçoit et organise des formations à destination des entreprises, des enseignants et des demandeurs d'emploi. Ses domaines d'expertise sont notamment la pédagogie, la sécurité, la logistique, la santé, la communication et l'informatique.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie de longue durée, son expérience vous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes !



Recherche appliquée

Le CECOTEPE mène différents types de recherches appliquées en partenariat avec des entreprises. Les domaines de recherche actuellement en cours sont par exemple l'aérospatiale, l'agroalimentaire, les micro-technologies.



Assistance technique

En Belgique et à l'étranger, le CECOTEPE propose une assistance technique en ingénierie de la formation professionnelle adaptée à vos besoins ! Quels que soient l'importance de votre projet et le domaine de compétence, chaque programme est réalisé par une équipe d'experts disponibles et mobiles.

A.S.B.L. CECOTEPE – Centre de Coopération Technique et pédagogique
101 rue Cockerill 4100 Seraing

Tél. et fax : +32 (0)4 3382830 cecotepe@provincedeliege.be

www.provincedeliege.be/cecotepe



**VOTRE ANNONCE SUR CETTE PAGE ?
C'EST DESORMAIS POSSIBLE**

Il ne vous en coûtera que

100 Euros la demi-page

200 Euros la page complète

pour une double parution

**Nos brochures sont largement diffusées
auprès d'un public de décideurs et d'acteurs
des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER



**Rue du Commerce, 14
4100 SERAING
Tél. : 04 330 73 47
Fax : 04 330 74 15**

Editeur responsable :
Ivan FAGNANT, Président
Rue de Battice, 38 — 4800 PETIT-RECHAIN

Avec le soutien du Service public de Wallonie et de la Province de Liège - ENSEIGNEMENT

